

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Aquaplan - Transparent**

UFI: 33AM-X8H5-H00K-YSQY

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU19 Bâtiment et travaux de construction

### Emploi de la substance / de la préparation

Protection incolore, hydrofuge et perméable à l'air pour murs et façades.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur/fournisseur:

IKO nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: sds.europe@iko.com

#### Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

#### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit: Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 1)

### Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

### Composants dangereux:

|                                                   |                                                                                    |         |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Numéro CE: 919-857-5<br>Reg.nr.: 01-2119463258-33 | hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cycliques, <2% aromates               | 75-100% |
|                                                   | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT SE 3, H336<br>EUH066<br>Note: H, P |         |
|                                                   | Polysiloxane                                                                       | 5-10%   |
|                                                   | Flam. Liq. 3, H226                                                                 |         |

### Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales:

En cas de doute ou si les symptômes sont observés, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

**Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: **Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas applicable.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: **Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 3)

### . DNEL

**hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cycliques, <2% aromates**

Inhalatoire DNEL 871 mg/m<sup>3</sup> (human)

### . Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### . 8.2 Contrôles de l'exposition

. **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

. **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

. **Protection des mains:** Gants résistant aux solvants

. **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,38$  mm

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

> 480 min.

. **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. **Couleur:** Translucide

. **Odeur:** De type solvanté

. **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 130 °C

. **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

. **Inférieure:** 0,6 Vol %

. **Supérieure:** 7 Vol %

. **Point d'éclair** 36 °C

. **pH** Non applicable.

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

. **Solubilité**

. **l'eau:** Insoluble

. **les solvants organiques:** Miscible avec de nombreux solvants organiques

. **Pression de vapeur à 20 °C:** 3 hPa

. **Densité et/ou densité relative**

. **Densité à 20 °C:** 0,78 g/cm<sup>3</sup>

### . 9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: **Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 4)

|                                                                                |                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| . Aspect:                                                                      |                                                                                                |
| . Forme:                                                                       | Liquide                                                                                        |
| . Température d'auto-inflammation                                              | Le produit ne s'enflamme pas spontanément.                                                     |
| . Propriétés explosives:                                                       | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| . Teneur en solvants:                                                          |                                                                                                |
| . VOC (CE)                                                                     | COV valeurs limites (cat A/h) 750 g/L<br>Le Produit contient 740 g/L.                          |
| . Informations concernant les classes de danger physique                       |                                                                                                |
| . Substances et mélanges explosibles                                           | néant                                                                                          |
| . Gaz inflammables                                                             | néant                                                                                          |
| . Aérosols                                                                     | néant                                                                                          |
| . Gaz comburants                                                               | néant                                                                                          |
| . Gaz sous pression                                                            | néant                                                                                          |
| . Liquides inflammables                                                        |                                                                                                |
| Liquide et vapeurs inflammables.                                               |                                                                                                |
| . Matières solides inflammables                                                | néant                                                                                          |
| . Substances et mélanges autoréactifs                                          | néant                                                                                          |
| . Liquides pyrophoriques                                                       | néant                                                                                          |
| . Matières solides pyrophoriques                                               | néant                                                                                          |
| . Matières et mélanges auto-échauffants                                        | néant                                                                                          |
| . Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant                                                                                          |
| . Liquides comburants                                                          | néant                                                                                          |
| . Matières solides comburantes                                                 | néant                                                                                          |
| . Peroxydes organiques                                                         | néant                                                                                          |
| . Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                             | néant                                                                                          |
| . Explosibles désensibilisés                                                   | néant                                                                                          |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- . **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### . Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclique, &lt;2% aromates

|      |      |                    |
|------|------|--------------------|
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
|------|------|--------------------|

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit: Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 5)

|             |          |                    |
|-------------|----------|--------------------|
| Dermique    | LD50     | >5.000 mg/kg (rab) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >5.000 mg/l (rat)  |

. **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

. **11.2 Informations sur les autres dangers**

. **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. **12.1 Toxicité**

. **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

. **PBT:** Non applicable.

. **vPvB:** Non applicable.

. **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

. **12.7 Autres effets néfastes**

. **Autres indications écologiques:**

. **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: **Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 6)

- . Emballages non nettoyés:
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |                                                                                   |                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| . 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification                                      |                                                         |
| . ADR, IMDG                                                                       | UN3295                                                  |
| . 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                               |                                                         |
| . ADR                                                                             | UN 3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III         |
| . IMDG                                                                            | UN 3295, Hydrocarbons, liquid, nos, 3, III, (36°C c.c.) |
| . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                                      |                                                         |
| . ADR, IMDG                                                                       |                                                         |
|  |                                                         |
| . Classe                                                                          | 3 Liquides inflammables.                                |
| . Étiquette                                                                       | 3                                                       |
| . 14.4 Groupe d'emballage                                                         |                                                         |
| . ADR, IMDG                                                                       | III                                                     |
| . 14.5 Dangers pour l'environnement                                               |                                                         |
| . Marine Pollutant:                                                               | Non                                                     |
| . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                      |                                                         |
| Attention: Liquides inflammables.                                                 |                                                         |
| . Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):                              |                                                         |
| 30                                                                                |                                                         |
| . 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI           |                                                         |
| Non applicable.                                                                   |                                                         |
| . Indications complémentaires de transport:                                       |                                                         |
| . ADR                                                                             |                                                         |
| . Quantités limitées (LQ)                                                         | 5L                                                      |
| . Catégorie de transport                                                          | 3                                                       |
| . Code de restriction en tunnels                                                  | D/E                                                     |
| . "Règlement type" de l'ONU:                                                      |                                                         |
| UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III                                    |                                                         |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

(suite page 8)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2022

Révision: 14.06.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit: Aquaplan - Transparent**

(suite de la page 7)

. **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

. **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

. **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

. **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

. **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

. **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

. **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

. **Prescriptions nationales:**

. **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

. **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas des SVHC.

. **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

. **Contact:** sds.europe@iko.com

. **Date de la version précédente:** 13.07.2018

. **Numéro de la version précédente:** 4

. **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

. **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**